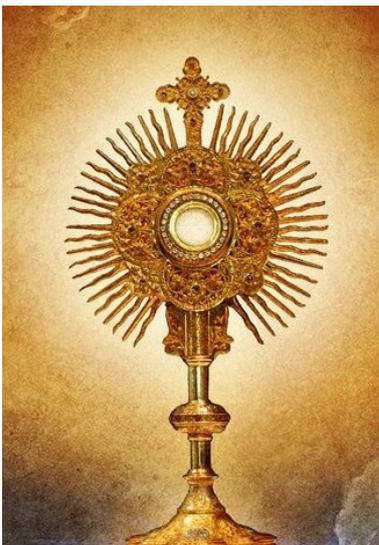


<http://jesuschristenfrance.fr/l-eglise-et-la-france/article/adoration-du-saint-sacrement-avec-le-pape-et-benediction-urbi-et-orbi>

Adoration du Saint-Sacrement avec le pape et bénédiction Urbi et Orbi

- L'Eglise et la France -



Date de mise en ligne : vendredi 27 mars 2020

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Le vendredi 27 mars 2020 à 18h, adoration du saint-Sacrement avec le pape et bénédiction Urbi et Orbi

« Faisons sentir notre proximité aux personnes les plus seules »

« Le pape François invite les chrétiens à s'unir à lui - par vidéo - le 27 mars 2020 à 18h : il présidera un temps de prière qu'il conclura par la bénédiction Urbi et Orbi (à la ville et au monde). Un geste exceptionnel en temps de pandémie, puisque cette bénédiction particulière, qui confère l'indulgence plénière, est donnée traditionnellement à Noël et à Pâques, ainsi qu'à l'élection d'un nouveau pape.

Ce temps de prière retransmis en direct aura lieu sur le parvis de la basilique vaticane, la place Saint-Pierre « vide », a annoncé le pape en priant l'angélus ce 22 mars, filmé depuis la petite bibliothèque du palais apostolique. Aucun participant n'est attendu sur place, puisque l'Italie et de nombreux pays ont décrété un confinement de lutte contre le Coronavirus Covid-19.

« J'invite tous le monde à participer spirituellement à travers les moyens de communication, a poursuivi le pape. Nous écouterons la Parole de Dieu, nous élèverons notre supplication, nous adorerons le Saint Sacrement, avec lequel je donnerai à la fin la bénédiction Urbi et Orbi. » A cela s'ajoutera « la possibilité de recevoir l'indulgence plénière ».

« Nous voulons répondre à la pandémie du virus par l'universalité de la prière, de la compassion, de la tendresse, a-t-il affirmé. Restons unis. Faisons sentir notre proximité aux personnes les plus seules et les plus éprouvées. »

D'ordinaire, la bénédiction Urbi et Orbi confère l'indulgence plénière aux conditions habituelles prévues par l'Eglise (confession, communion et prière aux intentions du pape). Dans la situation actuelle, précise le directeur du Bureau de presse du Saint-Siège Matteo Bruni, tous ceux qui s'uniront spirituellement à ce moment de prière par les médias recevront l'indulgence plénière selon les conditions rendues publiques par la Pénitencerie apostolique l'avant-veille.

Dans un décret, elle disposait que l'indulgence plénière soit accordée « aux fidèles affectés par le Coronavirus » en quarantaine dans les hôpitaux ou chez eux, ainsi qu'aux soignants, aux proches et à ceux qui assistent les malades en s'exposant au risque de la contamination. Et de même « aux fidèles qui offrent la visite au Saint-Sacrement, ou l'adoration eucharistique ou la lecture de la Bible durant au moins une demi-heure, ou la récitation du chapelet, ou le Chemin de croix, ou la récitation du chapelet de la Divine Miséricorde, pour implorer de Dieu Tout-Puissant la fin de l'épidémie, le soulagement pour ceux qui en sont affectés et le salut éternel de ceux que le Seigneur a appelés à lui ».

Adoration du Saint-Sacrement avec le pape et bénédiction Urbi et Orbi

Les conditions de l'indulgence sont l'union spirituelle à la messe, au chapelet, au Chemin de croix ou à d'autres dévotions grâce aux moyens de communication, ou au moins la prière du Credo, du Notre Père et une invocation à la Vierge Marie, « en offrant cette épreuve dans un esprit de foi en Dieu et de charité envers les frères, avec la volonté de réaliser les conditions habituelles dès que cela sera possible » »

Site source :

[zenith](#)